

## Les deux produits GMAC Plus: Optima et Compacta

**Optima** est possible pour tous les véhicules, quel que soit le financement, la marque ou l'âge du véhicule

**Compacta** est possible pour les véhicules financés en leasing par GMAC ne nécessitant pas de couverture casco collision selon une décision de GMAC.

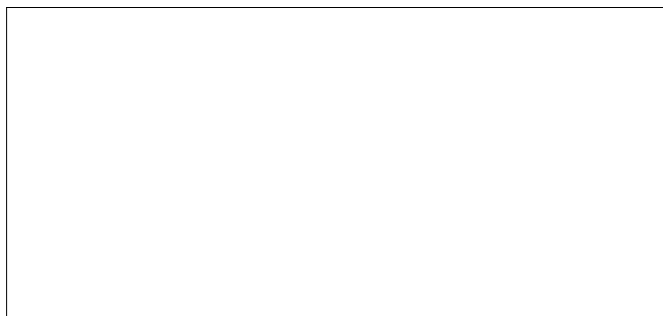
Assistance immédiate

Produits

Aperçu des prestations



Votre garage sous contrat GMAC Plus:



2-6367 08.08

Exclusif pour les clients d'un  
garage sous contrat GMAC Plus

# Assurance auto GMAC Plus

Pour votre sécurité dans la circulation



**GMAC Plus**  
Helvetia Assurances  
Dufourstrasse 40, 9001 Saint-Gall  
T 058 280 17 50, F 058 280 17 51  
[www.gmacplus.ch](http://www.gmacplus.ch)

**GMAC Plus**

**GMAC Plus**

# Aperçu des prestations

Optima Compacta		Prestation assurée	Etendue des prestations	Optima Compacta		Prestation assurée	Etendue des prestations	Optima Compacta		Prestation assurée	Etendue des prestations
X	X	<b>Responsabilité civile (obligatoire)</b> Sont assurés: <ul style="list-style-type: none"> <li>■ lésion corporelle ou mort de personnes</li> <li>■ détérioration ou destruction matérielles</li> <li>■ frais de prévention de sinistres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ somme d'assurance de CHF 100 millions (pas de franchise également pour détenteur et conducteur de moins de 25 ans possible)</li> </ul>	X	X	<b>Couverture perte totale</b> Sont assurées les pertes totales du véhicule causées par: <ul style="list-style-type: none"> <li>■ une collision</li> <li>■ une collision partielle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ le véhicule est assuré à la valeur vénale, mais au moins à la valeur comptable indiquée par GMAC Suisse</li> </ul>	O	O	<b>Dommages au parage</b> Sont assurés les dommages causés par des tiers inconnus à votre véhicule lorsqu'il est parqué.	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ somme d'assurance CHF 2 000.-</li> <li>■ pas de limitation dans le nombre d'événements</li> <li>■ sans franchise</li> <li>■ système de bonus/malus</li> </ul>
X		<b>Casco collision</b> Sont assurés les dommages au véhicule causés par: <ul style="list-style-type: none"> <li>■ une collision</li> <li>■ des actes de malveillance ou de vandalisme de tiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ choix avec/sans valeur vénale majorée</li> <li>■ au choix, franchise de CHF 500.- ou 1 000.- par événement</li> <li>■ les équipements et accessoires des voitures de tourisme sont coassurés jusqu'à un montant égal à 10% du prix catalogue</li> <li>■ réduction de la franchise de CHF 500.- et véhicule de remplacement gratuit en cas de réparation du dommage partiel dans le garage sous contrat GMAC Plus</li> <li>• frais de sauvetage, de transport et de remorquage</li> </ul>	X	X	<b>Services</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ ligne téléphonique SOS</li> <li>■ assistance en cas de panne</li> </ul>	O	O	<b>Faute grave</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ renonciation de notre part au droit de recours, sauf exception pour les dommages lors d'une conduite en état d'ivresse, sous l'emprise de drogues ou de médicaments ou par la suite d'un excès de vitesse</li> <li>■ valable pour toutes les branches assurées</li> </ul>
X		<b>Casco partielle</b> Sont assurés les dommages au véhicule causés par: <ul style="list-style-type: none"> <li>■ un incendie</li> <li>■ des dommages naturels</li> <li>■ un glissement de neige</li> <li>■ un vol</li> <li>■ un bris de glaces</li> <li>■ une collision avec des animaux</li> <li>■ une morsure de martre</li> <li>■ des actes de vandalisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ choix avec/sans valeur vénale majorée</li> <li>■ sans franchise</li> <li>■ système de bonus/malus (le bonus n'est pas sollicité si les dommages ne dépassent pas CHF 400.- ou si les bris de glaces sont réparés)</li> <li>■ les équipements et accessoires pour voiture de tourisme sont coassurés jusqu'à un montant égal à 10% du prix catalogue</li> <li>■ les dommages consécutifs causés au véhicule par les martres sont coassurés</li> <li>■ frais de sauvetage, de transport et de remorquage</li> </ul>	O	O	<b>Couverture des phares Xénon</b> Les bris de glaces sont assurés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ couverture complémentaire à l'assurance casco partielle</li> <li>■ réparation ou remplacement des phares Xénon</li> </ul>	O	O	<b>Protection du bonus</b> Pour toutes les prestations assurées: <ul style="list-style-type: none"> <li>■ responsabilité civile</li> <li>■ casco collision</li> <li>■ casco partielle</li> <li>■ dommage au parage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ le premier sinistre par année et par prestation pour lequel nous versons une indemnité n'a pas d'incidence sur le bonus</li> <li>■ conclusion possible pour tous les degrés de bonus/malus</li> </ul>
X	X			O	O	<b>Assurance accident occupants</b> Dans le cadre des prestations convenues, nous couvrons pour tous les occupants: <ul style="list-style-type: none"> <li>■ les frais de guérison (division privée)</li> <li>■ l'indemnité journalière d'hospitalisation</li> <li>■ le capital d'invalidité</li> <li>■ le capital en cas de décès</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ prise en charge illimitée des frais de guérison pendant cinq ans</li> <li>■ hospitalisation en division privée sur tout le domaine de validité territoriale</li> <li>■ si un enfant doit être hospitalisé à la suite d'un accident, nous prenons en charge les frais de nuitée des parents à l'hôpital</li> <li>■ le transport nécessaire, les frais d'évacuation et de sauvetage jusqu'à CHF 10 000.- au maximum</li> <li>■ les frais de nettoyage, de réparation ou de remplacement de vêtements ou d'effets personnels jusqu'à CHF 5 000.-</li> <li>■ augmentation du capital-décès de 50%, si un assuré, décédé laisse au moins un enfant survivant de moins de 18 ans ayant droit à l'héritage</li> <li>■ capital-décès et traitement curatif pour les chiens et chats passagers</li> </ul>	O	O	<b>Assistance</b> Sont assurés les occupants du véhicule ainsi que le véhicule mentionné dans la police avec un poids total maximum de 3 500 kg, si le véhicule n'est plus en état de marche ou en présence d'un événement assuré responsabilité civile, casco ou accident	<ul style="list-style-type: none"> <li>• frais de déplacement (voiture de location incluse)</li> <li>• frais d'hébergement</li> <li>• frais de sauvetage du véhicule</li> <li>• frais de transport et de remorquage</li> <li>• frais d'expédition de pièces de rechange</li> <li>• frais de rapatriement pour le véhicule</li> <li>• frais de douane</li> <li>• autres frais jusqu'à CHF 500.-, à l'exclusion des frais de matériel</li> </ul> <p>Les prestations s'appliquent à un événement assuré et sont limitées à CHF 10 000.- au total.</p>

x = couverture de base

x = couverture de base

O = peut être choisi librement

O = peut être choisi librement

## Avec GMAC Plus, vous êtes en bonnes mains

Grâce à GMAC Plus, il est particulièrement facile et confortable d'être parfaitement assuré en déplacement. En tant que client d'un garage sous contrat GMAC Plus, vous pouvez en bénéficier de manière exclusive. Avec ce produit d'assurance sur mesure de notre partenaire compétent Helvetia Assurances, nous vous offrons une couverture d'assurance optimale pour votre voiture.

## GMAC Plus en cas de sinistre

En cas de sinistre, vous pouvez vous fier à la longue expérience et à la qualité du service de notre partenaire Helvetia Assurances.

**T 058 280 3000 (24 h/24)**

Appelez-nous et vous bénéficierez d'une assistance 24 heures sur 24, 365 jours par an.

### Un changement d'assureur payant

Si vous changez d'assurance auto au profit de GMAC Plus, nous vous rembourserons la partie non utilisée de votre prime d'assurance actuelle. Votre garagiste sera heureux de vous assister dans cette opération.

## Roulez en toute sérénité avec l'assurance Optima

Optima est une solution complète à des conditions intéressantes que vous pouvez constituer selon vos besoins individuels.

Survol de la solution d'assurance Optima (cf. l'aperçu des prestations pour plus de détails):

- Responsabilité civile
- Casco collision
- Casco partielle
- Prestations de service (ligne téléphonique SOS et assistance en cas de panne)

Les assurances complémentaires suivantes vous offrent une sécurité supplémentaire:

protection du bonus, renonciation à faire valoir la faute grave, assistance, phares Xénon, assurance accident occupants et dommages au parking

Vos avantages avec GMAC Plus Optima:

- Réduction de la franchise casco collision de **CHF 500.-** en cas de réparation d'un dommage partiel dans votre garage sous contrat GMAC Plus
- **Véhicule de remplacement gratuit** si votre véhicule est inapte à la circulation et est réparé par votre garage sous contrat GMAC Plus
- **Rapatriement gratuit** du véhicule inapte à la circulation en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein jusqu'à votre garage sous contrat GMAC Plus
- **Protection du bonus** possible pour toutes les couvertures et à tous les niveaux de bonus
- **Assistance immédiate** en cas de sinistre ou de panne (24 heures sur 24, 365 jours par an)
- **Pas de franchise** en responsabilité civile (également pour détenteur et conducteur de moins de 25 ans) et en casco partielle
- **Réparation du bris de glaces** sans perte du bonus

## Roulez malin avec l'assurance Compacta

Compacta est une solution d'assurance spécialement constituée pour les véhicules d'occasion pris en leasing. Avec Compacta, vous pouvez assurer intelligemment et avantageusement les véhicules qui, selon une décision de GMAC, ne nécessitent pas de couverture collision.

Survol de la solution d'assurance Compacta (cf. l'aperçu des prestations pour plus de détails):

- Responsabilité civile
- Couverture de la perte totale
- Casco partielle
- Prestations de service (ligne téléphonique SOS et assistance en cas de panne)

Les assurances complémentaires suivantes vous offrent une sécurité supplémentaire:

protection du bonus, renonciation à faire valoir la faute grave, assistance, phares Xénon et assurance accident occupants

Vos avantages avec GMAC Plus Compacta:

- **Peu coûteuse** et **sur mesure** pour les véhicules d'occasion pris en leasing
- **Assistance immédiate** en cas de sinistre ou de panne (24 heures sur 24, 365 jours par an)
- **Protection du bonus** possible pour toutes les couvertures et à tous les niveaux de bonus
- **Pas de franchise** en responsabilité civile (également pour détenteur et conducteur de moins de 25 ans) et en casco partielle
- **Réparation du bris de glaces** sans perte du bonus